



Délibération n°2026-101

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 45
 Nombre de conseillers présents : 39
 Nombre de conseillers votants : 42
 - dont « pour » : 42
 - dont « contre » : 0
 - abstention : 0

Objet : Budget annexe Gémapi - Affectation des résultats de l'exercice 2025

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur.

Le Président rappelle les résultats du compte financier unique approuvé par délibération en date du 22 juin 2026 et propose l'affectation suivante :

60302 - Budget annexe Gémapi

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Recettes	387 802,00	Recettes	22 563,00
Dépenses	390 420,19	Dépenses	0,00
Résultat de fonctionnement 2025	-2 618,19	Résultat d'investissement 2025	22 563,00
Résultat antérieur	380 864,24	Résultat antérieur	45 126,00
Résultat de fonctionnement reporté 2025	378 246,05	Résultat d'Investissement reporté 2025	67 689,00

Résultat à affecter en investissement article 001 (recettes) : 67 689,00 €

Résultat à affecter en fonctionnement 002 (recettes) : 378 246,05 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au Budget annexe Gémapi 2026, l'excédent de fonctionnement au compte 002 en recettes arrêté à la somme de 378 246,05 €

DECIDE d'affecter au budget annexe Gémapi l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes arrêté à la somme de 67 689 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,

Françoise LABORDE



Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 040-200069417-20260622-2026_101-DE

